

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210414-80-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

N° 80/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

Objet de la délibération :

Modification de l'acte de régie de Nautiloué : Paiement par internet et prélèvement SEPA

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	72
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	84

Résultat du vote	
- Pour :	84
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

Procuration

Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

Suppléé(e)s

Excusé(e) Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°16/17 du 13 février 2017 de création de la régie du centre Aqualudique Nautiloué,

Vu la délibération n°34/20 du 27 février 2020 validant la modification du système des entrées du Centre Aqualudique Nautiloué,

Vu le nouveau système d'entrées installé par la société Elisath,

Considérant que pour la mise en place de nouveaux moyens de paiement à distance et par prélèvement SEPA il convient de modifier l'acte de régie,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la modification de l'acte de régie annexé à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

